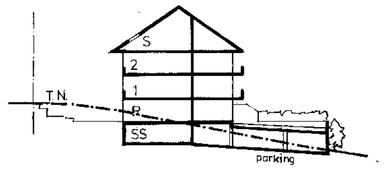


élévation ch. des Avallons



coupe de principe aa



LEGENDE

Périmètre de validité du plan. **Degré de sensibilité : OPB II**

Périmètre d'implantation maximal des constructions projetées.
(Rez + 2 + S) **Affectation : Logement**

S Superstructures habitables

Limite d'emprise des constructions en sous-sol.

PARKINGS :

Habitants	1,4pl./108 m2 SBP	28 places env.	
Visiteurs	1pl. / 4log.	6 places env.	
	TOTAL	**34 places env.**	

Engazonnement, plantations, sur dalle et pleine terre.
Les aménagements sont dessinés à titre indicatif.

Nouvelle arborisation

Végétation existante maintenue.

Cession gratuite au domaine public communal pour l'élargissement du chemin des Avallons.

NOTES :

Les accès se conformeront à la directive N° 8 de l'Inspectorat Cantonal du Service du Feu.

L'indice d'utilisation du sol est fixé à : **0,7 env.**.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L' ÉNERGIE

Direction de l'Aménagement | Service des Etudes et Plans de Quartiers

ANIERES

Feuilles Cadastrales N° 28 et 30

Parcelle N° 3353 ind. 1

Plan localisé de quartier

Situé à l'angle de la rue de l'Ancien-Lavoir et du chemin des Avallons

Adopté par le Conseil d'État le : 28 . 02. 96. Visa : Timbre :

Adopté par le Grand Conseil le :

Echelle : **1/500**	Date : 12.09.94	
	Dessin : db	

MODIFICATIONS

Indice	Objets	Date	Dessin
		20.12.1994	db

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur Statistique	Code alphabétique
02-00-01	ANR
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
502	
Archives Internes	PLan N° / Indice
7.1	28708
CDU	
711.5	